



## URGENT changement de poste imposé par mon patron

Par **vannessbourg**, le **22/12/2012** à **14:57**

Bonjour

je suis aide-comptable (diplômée d'un BTS compta) en cdi dans une chambre de commerce et d'industrie donc statut des personnels de chambre de commerce. Suite à une réorganisation du service comptable, le directeur m'a convoqué le 21/12 à un entretien le jour même (je n'étais pas au courant) et a décidé de m'affecter au poste d'assistante administrative dans le service information et ne m'a pas laissé le choix, et m'a donné pour raison que j'étais la dernière arrivée (je précise que j'ai eu pas mal de soucis avec mon chef comptable qui me harcelait et faisait tout pour que je craque, évidemment je m'en suis plainte auprès du directeur et depuis le chef comptable et le directeur me detestent, ce qui n'a rien changé). Il m'a envoyé un courrier en lettre recommandée le 22/12 pour une prise de poste le 02/01/13 avec changements d'échelon et de points d'indice, mes questions vu que je n'ai pas le choix ça ne me laisse pas beaucoup de temps pour réfléchir, je vais être obligée d'accepter et je suis très angoissée de ce qui va se passer car je suis dans le flou :

-On me demande d'occuper un poste sur lequel est déjà une personne qui va soi disant être affectée sur autre chose, bref il n'a pas voulu m'en dire +, je suis aussi allée voir mon nouveau chef qui m'a répondu ne pas en savoir +

-Faut-il un avenant ? (il m'a dit qu'il y en avait pas besoin)

-Est-ce que je serai toujours en cdi ?

-Dans son courrier, le directeur reste vague, ne précise pas que c'est lui qui a pris la décision de me changer de poste et pour quelle raison.

-comment puis-je être sûre que ce n'est pas un piège et que ce futur poste ne soit pas permanent et soit supprimé après...

-ce courrier est-il suffisant pour que je puisse accepter "en toute confiance" ? (car il dit juste qu'on s'est vu en entretien et qu'il me confirme mon affectation sur ce poste au service information sous la responsabilité de mon nouveau chef, changements d'échelon et points d'indice)

merci pour vos réponses car je n'ai personne de compétent dans ce domaine pour m'aider

Par **P.M.**, le **22/12/2012** à **22:38**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...